



Enquête annuelle sur les serres, les pépinières et les gazonières - 2006

FORMULE 6



CONFIDENTIEL une fois rempli
Cette enquête est menée en vertu de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada (1985), ch. S-19. En vertu de la Loi sur la statistique, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.

If you prefer this questionnaire in English please check here

La présente enquête a pour but de recueillir les renseignements nécessaires pour estimer la quantité et la valeur des produits de serre, de pépinière et de gazonière au Canada. Vos données sont strictement confidentielles et seront regroupées à des fins statistiques. Les résultats seront disponibles au public en avril, et sont utilisés par les associations de producteurs et les gouvernements pour évaluer la santé économique de l'industrie des serres, des pépinières et des gazonières.

INSTRUCTIONS AUX EXPLOITANTS DE SERRES, DE PÉPINIÈRES OU DE GAZONIÈRES

1. Le présent questionnaire a pour but de vous aider à répondre à une interview téléphonique. Complétez-le et gardez-le près de votre téléphone. Un intervieweur de Statistique Canada vous téléphonera entre **le 19 février et le 9 mars** pour recueillir vos réponses. **NE POSTEZ PAS CE QUESTIONNAIRE**, conservez-le dans vos dossiers.
2. Veuillez répondre à toutes les questions qui se rapportent à votre exploitation.
3. Si possible, consultez vos dossiers. Autrement, donnez une estimation aussi précise que possible.
4. Merci de votre collaboration.

À CONSERVER DANS VOS DOSSIER, NE PAS METTRE À LA POSTE

A. RÉVISEZ L'INFORMATION SUR L'ÉTIQUETTE. SI LES RENSEIGNEMENTS SONT INCORRECTS OU INCOMPLETS, VEUILLEZ FAIRE LES CORRECTIONS NÉCESSAIRES DANS LES ESPACES CI-DESSOUS.

AGOP

Nom de l'exploitation (s'il y a lieu)

CORP

Nom de la société (s'il y a lieu)

CHEF D'EXPLOITATION

OPER1 Nom de famille Ind. rég. Téléphone

Prénom usuel et initiale Ind. rég. FAX

Description du téléphone supplémentaire Ind. rég. Téléphone

ADR R.R. Case postale Numéro et nom de la rue

Code postal Bureau de poste (nom de la ville ou du village où le courrier est reçu)

Adresse courriel (si disponible)

ASSOCIÉ

OPER2 Nom de l'associé (nom de famille) Ind. rég. Téléphone

Prénom usuel et initiale de l'associé Ind. rég. FAX

Location de téléphone alternatif Ind. rég. Téléphone

ADR R.R. Case postale Numéro et nom de la rue

Code postal Bureau de poste (nom de la ville ou du village où le courrier est reçu)

Veuillez cocher si l'adresse et le numéro de téléphone sont les mêmes que celui du chef d'exploitation.

B.

1. En 2006, avez-vous exploité une serre, une pépinière ou une gazonnière? Oui Non (Passez à la partie Commentaires, page 7)
2. En 2006, laquelle des entreprises suivantes avez-vous exploité pour cultiver des produits destinés à la vente (cochez tout ce qui s'applique)?
- a. une serre (passez à la Partie I)
- b. une pépinière (passez à la Partie II, page 5)
- c. une gazonnière (passez à la section R, page 7)

PARTIE I EXPLOITATION D'UNE SERRE

C. SUPERFICIE ET NOMBRE DE MOIS EN EXPLOITATION :

	Code	m ²	Code	pi ²
3. Quelle était la superficie totale sous serre en 2006?	200		100	
4. Quelle était la superficie totale sous verre en 2006?	201		101	
5. Quelle était la superficie totale sous matière plastique en 2006?	202		102	
6. Nombre de mois durant lesquels votre serre était en exploitation en 2006?.....			103	N ^{bre}

D. SUPERFICIE, QUANTITÉ PRODUITE ET VALEUR DES LÉGUMES ET/OU FRUITS DE SERRE 2006

7. Avez-vous cultivé et vendu des légumes et/ou des fruits en 2006? Excluez les plants à repiquer, les plants en multicellules et SVP incluez la superficie totale pour chacune des variétés produites. Voir les notes explicatives. Oui Non (Si non, passez à la section F)

1kg = 2,2 lb

	Code	Superficie utilisée pour la production -2006		Code	Production annuelle	Code	Valeur
		m ²	pi ²				
Tomates de serre	a. beefsteak (coeur de boeuf) ...	301		302	livres	303	\$
	b. en grappe	304		305	livres	306	\$
	c. autres (spécifiez)	310		311	livres	312	\$
	d. Tomates - Total	180		183	livres	186	\$

	Code	Superficie utilisée pour la production -2006		Code	Production annuelle	Code	Valeur
		m ²	pi ²				
Concombres de serre	e. anglais	313		314	douzaines	315	\$
	f. mini concombres	316		317	douzaines	318	\$
	g. autres (spécifiez)	319		320	douzaines	321	\$
	h. Concombres - Total	181		184	douzaines	187	\$

	Code	Superficie utilisée pour la production -2006		Code	Production annuelle	Code	Valeur
		m ²	pi ²				
Poivrons de serre	i. orange	322		323	livres	324	\$
	j. rouge	325		326	livres	327	\$
	k. jaune	328		329	livres	330	\$
	l. autres (spécifiez)	331		332	livres	333	\$
	m. Poivrons - Total	195		196	livres	197	\$

	Code	Superficie utilisée pour la production -2006		Code	Production annuelle	Code	Valeur
		m ²	pi ²				
n. Laitue de serre	182			185	têtes	188	\$
o. Légumes orientaux de serre	986			904	livres	987	\$
p. Herbes de serre	988			905	livres	989	\$
q. Germes de serre	990			906	livres	991	\$
r. Autres légumes et/ou fruits de serre*.....	178			Veuillez préciser les cultures		189	\$

8. Valeur totale des légumes et/ou fruits de serre (somme des codes 186, 187, 197, 188 987, 989, 991 et 189) \$

* Note : Incluez les superficies et la valeur des ventes de tous les autres légumes et/ou fruits ne figurant pas dans la présente liste.

E. VENTES TOTALES DE LÉGUMES ET FRUITS SELON LE CIRCUIT DE DISTRIBUTION

9. Veuillez déclarer le montant total des ventes de légumes et fruits de serre (code 190) selon les catégories suivantes:

	Code	Dollars
a. Ventes aux GROSSISTES canadiens	1010	\$
b. Ventes aux MAGASINS à SUCCURSALES	1011	\$
c. Ventes à D'AUTRES SERRES	1012	\$
d. DES EXPORTATIONS faites directement par votre entreprise	1013	\$
e. VENTES AU PUBLIC effectuées à votre serre, sur le bord de la route ou autrement?	1014	\$
f. Ventes au moyen D'AUTRES CIRCUITS de distribution?	1015	\$
g. Total des ventes de légumes et de fruits de serre (somme des codes 1010 à 1015)	1016	\$

F. PLANTES EN POTS, FINIES

10A. Avez-vous **cultivé et vendu** des plantes en pots en 2006? (Déclarer les paniers suspendus avec les plantes suspendues.)

Oui Non (Si non, passez à la section G)

	Code	Nombre total de pots
a. Azalées	160	
b. Géraniums (en pots seulement)	161	
c. Lis	162	
d. Poinsettias	163	
e. Chrysanthèmes en pots	164	
f. Plantes tropicales ou plantes vertes (incluez les fougères, mais non les plantes suspendues)	165	
g. Plantes suspendues (à feuillage)	166	
h. Plantes suspendues (pour l'extérieur)	169	
i. Violettes africaines	252	
j. Bégonias	253	
k. Crocus	254	
l. Cyclamens	255	
m. Jonquilles	256	
n. Dahlias	257	
o. Exacum	258	
p. Fuchsias	260	
q. Gerberas	261	
r. Bruyères	262	
s. Hibiscus	263	
t. Jacinthes	264	
u. Impatientes	265	
v. Kalanchoes	266	
w. Roses miniatures	267	
x. Mumsettias	268	
y. Orchidées	269	
z. Pétunias	270	
aa. Primuls	271	
ab. Tulipes	272	
ac. Autres (veuillez préciser)	177	
10B. Ventes brutes totales de plantes en pots finies	276	\$

G. BOUTURES, ARBRES DE SEMIS ET MATÉRIEL DE MULTIPLICATION

11A. Avez-vous cultivé et vendu des boutures, des arbres de semis ou du matériel de multiplication en 2006? (Déclarer les légumes et plantes ornementales en multicellules à la section H.)

Oui Non (Si non, passez à la section H)

	Code	Nombre total de plants
Boutures {	a. Chrysanthèmes	170
	b. Poinsettias	171
	c. Géraniums	172
	d. Oeilletes	973
	e. Fuchsia	974
	f. Herbes aromatiques	975
	g. Hibiscus	978
	h. Impatientes (seulement les doubles et Nouvelle Guinée)	976
i. Arbres de semis	174	
j. Autres (p.ex. boutures)	173	
11B. Ventes totales brutes de boutures, arbres de semis et autres matériels de multiplication	179	\$

H. PLANTES À REPIQUER ET MULTICELLULES

12. Avez-vous **cultivé et vendu** des plantes à repiquer et multicellules en 2006? (i.e. multicellules, Oui Non (Si non, passez à la section I)
caissettes, plateaux alvéolés et/ou plateaux de culture) Incluez les plantes prêtes à transplanter dans les jardins, les champs, les conteneurs et/ou les paniers par l'acheteur.

	Code	Nombre total de plants
a. Plantes ornementales à repiquer/multicellules	175	
a1. Ventes totales brutes de plantes ornementales à repiquer/multicellules	274	\$
b. Plantes potagères à repiquer/multicellules	176	
b1. Ventes totales brutes de plantes potagères à repiquer/multicellules	275	\$

I. FLEURS COUPÉES

13A. Avez-vous cultivé et vendu des fleurs coupées en 2006? (Exclure les fleurs coupées séchées) Oui Non (Si non, passez à la section J)

	Code	Nombre total de tiges
a. Alstroemeria.....	150	
b. Oeillet, miniatures ou teints	140	
c. Chrysanthèmes, ordinaires	141	
d. Chrysanthèmes, pompons	142	
e. Jonquilles	152	
f. Freesias	145	
g. Gerbères	143	
h. Iris	144	
i. Lis	153	
j. Roses, sauf la variété sweetheart	146	
k. Roses, sweetheart	147	
l. Mufliers	148	
m. Tulipes	149	
n. Anémone	951	
o. Astilbe	952	
p. Asters	953	
q. Brodiaea	954	
r. Bouvardia	955	
s. Cattleyas (orchidées)	956	
t. Célosia	957	
u. Gentiana	960	
v. Glaieuls	961	
w. Liatride	963	
x. Lisianthus	965	
y. Matthiola	966	
z. Montbrétia	967	
aa. Phlox	968	
ab. Statice	969	
ac. Autres (veuillez préciser)	151	
13B. Ventes totales brutes de fleurs coupées	154	\$

J. VENTES DE FLEURS, DE PLANTS ET DE PLANTES (avant taxes de vente)

14. En 2006, avez-vous vendu des fleurs coupées, des plantes en pots, des plantes ornementales/potagères/frutières à repiquer (multicellules) ou tout autre matériel de multiplication? (Incluez les ventes de fleurs ou de plantes que votre entreprise a produit importé ou acheté d'autres serres pour la revente.) Oui Non

Indiquez la :

	Code	Dollars
a. Valeur des ventes aux détaillants de fleurs (p. ex. fleuristes, centres de jardinage, etc.)	130	\$
b. Valeur des ventes aux grossistes canadiens (y compris les ventes faites par enchères à rebours)	131	\$
c. Valeur des ventes aux magasins à succursales	132	\$
d. Valeur des ventes à d'autres serres	133	\$
e. Valeur des exportations faites directement par votre entreprise	134	\$
f. Valeur des ventes au public effectuées à votre serre, sur le bord de la route ou autrement	135	\$
g. Valeur des ventes aux gouvernements et autres organismes publics (p. ex. municipalités, commissions scolaires, provinces, etc.)	138	\$
h. Valeur des ventes au moyen d'autres circuits de distribution	136	\$
15. Total des ventes de fleurs, de plants et de plantes (somme des codes 130 à 135, 138 et 136)	137	\$

K. ACHATS DE PRODUITS HORTICOLES (MATÉRIEL VÉGÉTALE SEULEMENT)

16. a.	En 2006, combien avez-vous dépensé pour l'achat de fleurs, plantes, boutures, graines et bulbes destinés à la culture ?	123		\$
b.	Quel pourcentage de vos dépenses déclarées à la question précédente représente les achats faits auprès d'autres serres ou pépinières de votre province ?	126	%	
17. a.	En 2006, combien avez-vous dépensé pour l'achat de fleurs, plantes, boutures, graines et bulbes destinés à la revente ?	124		\$
b.	Quel pourcentage de vos dépenses déclarées à la question précédente représente les achats faits auprès d'autres serres ou pépinières de votre province ?	127	%	
18.	Total des dépenses pour les produits horticoles (somme des codes 123 et 124)	125		\$

L. MAIN-D'OEUVRE

Les questions suivantes ont trait au nombre de personnes employées par votre serre en 2006 sans tenir compte du nombre de semaines travaillées pendant l'année. Ne comptez pas les personnes embauchées pour faire des travaux à contrat, de l'aménagement paysager et de la vente au détail. Inclure les propriétaires et leur famille.

	Code	
19. Quel était le nombre de travailleurs à temps plein (qui ont travaillé plus de 30 heures par semaine) ayant travaillé dans vos serres en 2006?	241	Nombre
20. Quel était le nombre de travailleurs à temps partiel (tous les autres travailleurs) ayant travaillé dans vos serres en 2006?	242	Nombre
21. Quel était le nombre total de travailleurs (y compris les propriétaires) ayant travaillé dans vos serres en 2006? (somme des codes 241 et 242)	111	Nombre
22. Montant total des salaires versés en 2006 (y compris ceux des propriétaires)?	122	\$

M. AUTRES DÉPENSES ET INVESTISSEMENTS

	Code	Dollars
23. En 2006, quelles ont été vos dépenses totales en :		
a. Gaz naturel pour le chauffage	115	\$
b. Huile à chauffage (c.-à-d. mazout léger n° 2, mazout lourd n° 6, mazout brut, etc.)	116	\$
c. Autres types de combustibles (c.-à-d. charbon, électricité, sciure de bois, etc.) (spécifiez)	117	\$
d. Combustibles pour le chauffage des serres (somme des codes 115, 116, 117)	121	\$
24. Vos dépenses pour la culture en serre (engrais, les insecticides, les fongicides, la mousse de sphaigne, etc.) en 2006?	114	\$
25. Vos dépenses pour les autres frais d'exploitation (intérêt, impôt, assurance, emballage, réparation des immeubles et de la machinerie, travaux à contrat, etc.) en 2006?	112	\$
26. Vos dépenses d'exploitation totales en 2006? (somme des codes 125, 122, 121, 114 et 112)	113	\$
27. Quelle est votre estimation de la valeur marchande actuelle de votre serre (terrain, bâtiments, outillage et machinerie)?	120	\$

PARTIE II PÉPINIÈRES ET GAZONNIÈRES

N. PÉPINIÈRES

Les questions suivantes ont trait à la superficie totale utilisée pour la culture de plants de pépinière.

28. Est-ce que les chiffres seront déclarés en :	199	1	acres	199	2	hectares	199	3	arpents (Québec seulement)
29. En 2006, quelle était la superficie du terrain appartenant à votre pépinière et utilisée pour la culture de plants de pépinière?	Code	Superficie en champ	Code	Superficie en contenant					
30. En 2006, quelle était la superficie du terrain pris en location par votre pépinière pour la culture de plants de pépinière?	601		104						
31. En 2006, quelle était la superficie totale utilisée pour la culture de plants de pépinière (somme des codes 601 et 602)?	602		105						
	603		*Nota : La superficie en contenant peut être égal ou moins que la superficie totale.						

O. VALEUR ET PRODUCTION DE PLANTS DE PÉPINIÈRE CULTIVÉS EN CHAMP OU EN CONTENANTS - 2006

32. Avez-vous produit et vendu des plants de pépinière en 2006? Oui Non (Si non, passez à la section R)

33A. Quelle était la production et la valeur des plants de pépinière cultivés en champs et vendu en 2006? Inscrivez vos données parmi les catégories ci-dessous.

(Excluez les plants achetés pour la revente, les plants en inventaire non vendus et les revenus reliés aux activités d'aménagement paysagé de l'entreprise.)

- Arbres** {
- a. Conifères
 - b. Fruitiers
 - c. D'ombre ou à fleurs

- Arbustes** {
- d. Sempervirents (conifères)
 - e. Sempervirents (feuillus)
 - f. Décidus (incluez les rosiers)

- g. Vignes
- h. Herbacées vivaces
- i. Petits fruits
- j. Autres (spécifiez)
- k. Total des ventes de plants produits en champ (somme des codes 504, 508, 512, 516, 520, 524, 528, 532, 536, 540)

Production en champ							
Nombre de plants						Valeur des ventes de plants	
Code	Motte enrobée de jute	Code	Racines nues	Code	Empotés au champ	Code	\$ à la ferme
501		502		503		504	\$
505		506		507		508	\$
509		510		511		512	\$
Nombre de plants						Valeur des ventes de plants	
Code	Motte enrobée de jute	Code	Racines nues	Code	Empotés au champ	Code	\$ à la ferme
513		514		515		516	\$
517		518		519		520	\$
521		522		523		524	\$
Nombre de plants						Valeur des ventes de plants	
Code	Motte enrobée de jute	Code	Racines nues	Code	Empotés au champ	Code	\$ à la ferme
525		526		527		528	\$
529		530		531		532	\$
533		534		535		536	\$
537		538		539		540	\$
k. Total des ventes de plants produits en champ (somme des codes 504, 508, 512, 516, 520, 524, 528, 532, 536, 540)						541	\$

33B. Quelle était la quantité et la valeur des plants de pépinière cultivés en contenants et vendu en 2006? Inscrivez vos données parmi les catégories ci-dessous. (Excluez les plants achetés pour la revente, les plants en inventaire non vendus et les revenus reliés aux activités d'aménagement paysagé de l'entreprise.)

- Arbres** {
- a. Conifères
 - b. Fruitiers
 - c. D'ombre ou à fleurs

- Arbustes** {
- d. Sempervirents (conifères)
 - e. Sempervirents (feuillus)
 - f. Décidus (incluez les rosiers)

- g. Vignes
- h. Herbacées vivaces
- i. Annuelles et biannuelles
- j. Petits fruits
- k. Autres (spécifiez)
- l. Total des ventes de plants de pépinière produits et vendus en contenants (somme des codes 405, 410, 415, 420, 425, 430, 435, 440, 445, 450, 455)

Production en contenants									
Nombre de contenants								Valeur des ventes en contenants	
Code	Contenants < 1 gallon	Code	Contenants de 1 gallon	Code	Contenants de 2 gallons	Code	Contenants > 2 gallons	Code	\$ à la ferme
401		402		403		404		405	\$
406		407		408		409		410	\$
411		412		413		414		415	\$
Nombre de contenants								Valeur des ventes en contenants	
Code	Contenants < 1 gallon	Code	Contenants de 1 gallon	Code	Contenants de 2 gallons	Code	Contenants > 2 gallons	Code	\$ à la ferme
416		417		418		419		420	\$
421		422		423		424		425	\$
426		427		428		429		430	\$
Nombre de contenants								Valeur des ventes en contenants	
Code	Contenants < 1 gallon	Code	Contenants de 1 gallon	Code	Contenants de 2 gallons	Code	Contenants > 2 gallons	Code	\$ à la ferme
431		432		433		434		435	\$
436		437		438		439		440	\$
441		442		443		444		445	\$
446		447		448		449		450	\$
451		452		453		454		455	\$
l. Total des ventes de plants de pépinière produits et vendus en contenants (somme des codes 405, 410, 415, 420, 425, 430, 435, 440, 445, 450, 455)								456	\$

P. VENTES EN 2006 DE PLANTS DE PÉPINIÈRE (avant taxes de vente)

		Code	Dollars
34.	a. En 2006, à combien se sont chiffrées vos ventes de plants cultivés en pépinière à partir de semences et vos ventes de plants achetés et repiqués?	217	\$
	b. À combien se sont chiffrées vos ventes de plants achetés pour la revente ? (Excluez les revenus reliés aux activités d'aménagement paysagé.)	218	\$
35.	a. Valeur des ventes totales de plants de pépinière en 2006 (somme des codes 217 et 218)	219	\$
	b. Quel pourcentage de ces ventes provenait de plants cultivés en contenant?	215	%
36.	Veuillez répartir vos ventes (telles que déclarées à la question 35a) selon les catégories suivantes :		
	a. Plants vendus directement au public	220	\$
	b. Plants fruitiers vendus directement aux producteurs de fruits	221	\$
	c. Plants vendus aux paysagistes	222	\$
	d. Plants vendus aux centres de jardinage	223	\$
	e. Plants vendus aux gros détaillants (magasins à succursales)	224	\$
	f. Plants vendus à d'autres pépinières	225	\$
	g. Valeur des exportations faites directement par votre entreprise	226	\$
	h. Valeur des ventes aux organismes publics (p.ex. municipalités, commissions scolaires, provinces, etc.)	227	\$
	i. Plants vendus à d'autres acheteurs (p. ex. entreprises de reboisement)	228	\$
37.	Ventes totales de plants de pépinière en 2006 (somme des codes 220 à 228)	229	\$

Note : code 229 doit-être égal au code 219

Q. ACHATS DANS LES PÉPINIÈRES (PRODUITS HORTICOLÈS SEULEMENT) (avant taxes de vente)

38. En 2006, avez-vous acheté des arbres fruitiers et d'ornement, des plants à repiquer plantules/boutures et/ou des bulbes?

Oui 500 1 Non 500 2 (Si non, passez à la section R)

		Code	Dollars
39.	Quelles ont été vos dépenses en 2006 pour les produits de pépinière destinés à la culture ?	230	\$
40.	Quelles ont été vos dépenses en 2006 pour les produits de pépinière destinés à la revente ?	231	\$
41.	a. Dépenses totales pour les produits de pépinière en 2006? (somme des codes 230 et 231)	232	\$
	b. Quel pourcentage de vos dépenses déclarées à la question précédente représente les achats faits auprès d'autres serres ou pépinières de votre province ?	233	%

VEUILLEZ VOUS ASSURER D'AVOIR REMPLI LES SECTIONS «P» ET «Q» SI VOUS AVEZ ACHETÉ DES PLANTS DE PÉPINIÈRE DESTINÉS À LA REVENTE, ET CE MÊME SI VOUS N'AVEZ PAS CULTIVÉ DE PLANTS DE PÉPINIÈRE.

R. MAIN-D'OEUVRE (PÉPINIÈRES ET GAZONNIÈRES)

Les questions suivantes ont trait au nombre de personnes employées par votre pépinière ou gazonnière en 2006 sans tenir compte du nombre de semaines travaillées pendant l'année. Ne comptez pas les personnes embauchées pour faire des travaux à contrat, de l'aménagement paysager et de la vente au détail. Inclure les propriétaires et leur famille.

		Code	
42.	Quel était le nombre de travailleurs à temps plein (qui ont travaillé plus de 30 heures par semaine) pour la pépinières ou la gazonnières en 2006?	708	N ^{bre}
43.	Quel était le nombre de travailleurs à temps partiel (tous les autres travailleurs) en 2006?	212	N ^{bre}
44.	Quel était le nombre total de travailleurs (y compris les propriétaires) qui ont travaillé pour votre pépinière ou gazonnière en 2006? (somme des codes 708 et 212)	214	N ^{bre}
45.	Montant total des salaires versés en 2006? (y compris ceux des propriétaires)	216	\$

S. GAZONNIÈRES

46. Avez-vous cultivé ou vendu du gazon en 2006? Oui Non (passez à la section T)

	Code	Superficie
47. Quelle était la superficie totale en gazon cultivé sur les terres possédées ou louées par l'entreprise en 2006?	631	
48. Quelle était la superficie en gazon cultivé pour la vente en 2006?	632	
a. Quelle a été la valeur totale de vos ventes de gazon cultivé pour la vente en 2006? (avant taxes de vente)	634	\$
49. a. Quelles ont été vos dépenses pour le gazon destiné à la revente en 2006? (avant taxes de vente)	633	\$
b. Quel pourcentage de ces dépenses représente les achats faits auprès d'autres gazonnières dans votre province? (avant taxes de vente)	<input type="text" value="635"/>	%
50. Quelle a été la valeur brute totale de vos ventes de gazon acheté pour la revente en 2006 avant taxes de vente?	636	\$

T. VENTES TOTALES

51. Veuillez calculer les ventes totales de plants de pépinière et de gazon. (somme des codes 229, 634 et 636)..... \$

ACCORD SUR LE PARTAGE DES RENSEIGNEMENTS

Pour les résidents de Terre-Neuve et Labrador, du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique :

Pour éviter qu'il y ait répétition dans les demandes de renseignements, la présente enquête est menée en vertu d'un accord de collaboration avec le ministère des Ressources forestières et du secteur Agroalimentaire de Terre-Neuve et Labrador, le ministère de l'Agriculture et de l'Aménagement rural du Nouveau-Brunswick, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario, Agriculture et de l'Alimentation du Manitoba, le ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan, et le ministère de l'Agriculture et des Pêches de la Colombie-Britannique, conformément à l'article 12 de la Loi sur la statistique (L.R.C. 1985, ch. S-19). Adressez vos questions et commentaires à la Division de l'agriculture, Statistique Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0T6.

Êtes-vous d'accord sur le partage des renseignements? Oui Non

Pour les résidents du Québec :

Pour éviter qu'il y ait répétition dans les demandes de renseignements, la présente enquête est menée en vertu d'un accord de collaboration conclu avec l'Institut de la statistique du Québec et Statistique Canada pour le partage des renseignements en vertu de l'article 11 de la Loi sur la statistique.

COMMENTAIRES :

Réservé au bureau

NOTES EXPLICATIVES DE L'ENQUÊTE ANNUELLE SUR LES SERRES, LES PÉPINIÈRES ET LES GAZONNIÈRES DE 2006

Le questionnaire ci-inclus vise à recueillir de l'information sur les industries des SERRES, des PÉPINIÈRES et des GAZONNIÈRES au Canada. Les présentes notes explicatives répondent aux questions que vous pourrez avoir lorsque vous répondrez à cette enquête. Si votre exploitation effectue des activités « de service » connexes, comme les contrats d'aménagement paysager ou la pose de gazon, veuillez ne pas faire état dans le questionnaire ci-joint des chiffres ayant trait à la portion non agricole de votre exploitation.

PARTIE I : EXPLOITATION D'UNE SERRE

Section C – Superficie et nombre de mois en exploitation

Question C3 : Ne déclarer que la superficie sous verre et/ou sous matière plastique (voir les questions C4 et C5 ci-dessous).

Exclure : La superficie entourant les serres, c.-à-d. la pépinière, le centre de jardinage, le champ de blé, etc.

Question C4 : Inclure la fibre de verre et le plexiglas.

Question C5 : Inclure tous les autres types d'enclos de protection utilisés pour la culture des plantes, c.-à-d. l'isolant rigide, les puits de mine, les granges, les abris aux côtés de verre et au toit de plastique.

Question C6 : Exclure les mois pendant lesquels l'exploitant ne cultivait pas activement des plantes, c.-à-d. la période de fumigation.

Section D – Superficie, quantité produite et valeur des légumes et/ou fruits de serre – 2006

Question D7 : Déclarer les produits comestibles, prêts à consommer.

Exclure : Les plants à repiquer pour plate-bande, les plants en multi cellules, le tabac, le ginseng, les asperges et les champignons.

Laitue de serre – Déclarer la production en nombre de TÊTES.

Concombres de serre – Déclarer la production en DOUZAINES.

Récoltes multiples :

Si plusieurs récoltes du *même* légume/fruit de serre ont été produites dans le *même* espace de serre, ne déclarer la superficie qu'une seule fois, mais déclarer toute la production et la valeur (c.-à-d. que, si 1 000 pi² ont d'abord servi à la production de 2 000 lb de tomates, puis que la même superficie a été utilisée pour une deuxième récolte ayant donné 1 500 lb de tomates, il faut indiquer 1 000 pi² et 3 500 lb).

Si *au moins deux* légumes de serre ont été cultivés dans le *même* espace de serre, utilisez ce qui suit [c.-à-d. que, si 2 000 pi² ont d'abord servi à la production de tomates, qui ont été remplacées par des concombres à la mi-été (dans le même espace de 2 000 pi²), il faut faire état d'une superficie totale de 4 000 pi² (2 000 pi² pour les tomates et 2 000 pi² pour les concombres)].

Veuillez déclarer les AUTRES fruits et/ou légumes de serre (non énumérés aux questions 7a-q) en 7r.

Section E – Ventes de fruits et de légumes de serre

Question E9 : Veuillez dire à quels moyens vous avez eu recours pour vendre vos fruits et légumes, que ce soit par l'intermédiaire de grossistes ou de magasins à succursales multiples, sur le marché des exportations, au public, etc.

Section F – Plantes en pot, finies

Question F10A : Veuillez déclarer le nombre de plantes en pot *cultivées dans votre serre et vendues*. Ne déclarer que la production canadienne de plantes en pot ornementales. Si votre plante en pot ne se trouve pas dans la liste, inscrire dans l'espace prévu à *AUTRES* le type de plante en pot dont il s'agit ainsi que le nombre de pots cultivés et vendus.

Pour les besoins de cette enquête, les termes « **plantes suspendues** », « **à feuillage ou à floraison printanière** » renvoient à tous les genres de pots suspendus (plastique, mousse de tourbe, osier, céramique, etc.).

Exclure : La marchandise revendue (les plants qui ont été achetés et revendus immédiatement sans beaucoup de soin ni d'entretien) et les produits de pépinière (les chrysanthèmes d'automne en pot cultivés dans une pépinière et vendus par celle-ci ou les arbustes en pot, comme les azalées ou la bruyère), les lys cultivés en plein champ et les arbres de Noël vendus en pot.

Question F10B : Déclarer la valeur de toutes les plantes en pots *cultivées et vendues* par votre serre (exclure la marchandise revendue).

Section G – Boutures, semis d'arbres et matériel de multiplication

Question G11A : Déclarer votre matériel de multiplication, c.-à-d. les boutures cultivées en serre (enracinées ou végétatives), les multi cellules/semis d'arbres (exclure les produits de pépinière) et toutes les autres boutures que vous avez *cultivées et vendues* (exclure les boutures revendues).

Exclure : Les multi cellules/les plants pour plate-bande, qu'il s'agisse de légumes ou de plantes ornementales (**qui doivent être déclarées à la section H**).

Section H – Plantes pour plate-bande et multi cellules

Questions H12a, a1, H12b, b1 : Déclarer le nombre total de semis vendus en plateaux alvéolés, en caissettes et en plateaux de culture, et de semis prêts pour que l'acheteur les transplante au jardin, au champ, dans des conteneurs, des paniers ou des pots, ou des alvéoles plus grandes (exclure la marchandise revendue).

Section I – Fleurs coupées

Exclure : Les fleurs coupées séchées et revendues ainsi que les fleurs cultivées en plein champ et coupées.

Section J – Ventes de fleurs et de plantes de serres

Question J14 : Déclarer toutes les ventes de fleurs et de plantes ayant été soit produites et vendues par votre exploitation et/ou importées ou achetées au Canada et revendues immédiatement, **ainsi que** des revenus provenant de la « location » de plantes dans les ventes à d'autres canaux.

Exclure : Le matériel non végétal, comme les produits d'un centre de jardinage (c.-à-d. l'engrais, la mousse de tourbe, la vermiculite, le sol, les graines, etc.).

Section K – Achats (matériel végétal seulement)

Question K16a : Déclarer les achats destinés à la *culture* (partir un plant/plantule dans la serre, c.-à-d. s'en occuper et l'entretenir en le semant, en le transplantant, en le fertilisant, etc. jusqu'à ce qu'il devienne un produit vendable).

Exclure : Les fleurs, les plantes, les boutures, les plantules, les graines et les bulbes achetés pour la *revente* (voir la question K17a pour la définition).

Question K16b : Il ne faut déclarer à cette question que le **pourcentage des dépenses*** effectuées pour le matériel végétal ayant servi pour la **production** qui a été acheté auprès d'autres serres, pépinières, grossistes ou d'autres canaux **dans votre province**.

Question K17a : Déclarer les achats destinés à la *revente* (acheter et conserver une plante pendant une courte période de temps sans beaucoup d'entretien, puis la revendre).

Question K17b : Il ne faut déclarer à cette question que le **pourcentage de vos dépenses*** effectuées pour le matériel végétal ayant servi pour la *revente* qui a été acheté auprès d'autres serres, pépinières, grossistes ou autres canaux **de votre province**.

*Si vous exploitez à la fois une serre et une pépinière, veuillez ne fournir dans cette section que la portion des dépenses relatives au matériel végétal utilisé pour la serre. Voir la section sur les pépinières pour les dépenses relatives aux pépinières.

Section L – Main-d'œuvre

Questions L19 et L20 : Il ne faut inscrire ici que les employés qui s'occupent de la culture, de l'entretien et de la récolte des plantes et des légumes de serre.

Inclure : Le travail du propriétaire et l'aide qu'il reçoit des membres de sa famille.

Exclure : Toute la main-d'œuvre affectée à la vente au détail, au travail de bureau et aux travaux donnés à contrat (c.-à-d. les camionneurs, les paysagistes).

Question L22 : Si vous exploitez à la fois une serre et une pépinière, veuillez ne fournir dans cette section que la main-d'œuvre, les salaires et les avantages ayant trait à la serre. Voir la section sur les pépinières pour les questions relatives à la main-d'œuvre et aux salaires des pépinières.

Inclure : Les avantages sociaux versés, comme l'assurance médicale, les indemnités pour accidents du travail, l'assurance-emploi et les régimes de retraite.

Exclure : Les avantages sociaux et les salaires versés aux employés affectés à la vente au détail, au travail de bureau et aux travaux donnés à contrat (c.-à-d. les camionneurs, les paysagistes).

Section M - Autres dépenses et investissement

Question M23 : Veuillez préciser si vous avez utilisé du gaz naturel, de l'huile à chauffage ou un autre type de combustible, comme du bois ou de l'électricité. Veuillez inscrire le nom de l'autre combustible utilisé. Veuillez déclarer les dépenses totales effectuées pour le combustible au code 121*.

*Nota – Les codes 115, 116 et 117 doivent évaluer le code 121.

Question M24 : Quelles dépenses avez-vous effectuées pour l'engrais, les insecticides, les fongicides et les milieux de croissance, comme le sol, la mousse de tourbe, la vermiculite, la perlite, le sable, la mousse de polystyrène et la sciure de bois?

Question M25 : Déclarer tous les autres frais d'exploitation, y compris les intérêts, les taxes et les impôts, l'assurance, l'emballage, les pots, les étiquettes, les réparations et les travaux à contrat.

Question M26 : Déclarer les frais totaux d'exploitation ici (somme des codes 125, 122, 121, 114 et 112).

Question M27 : Fournir l'estimation la plus juste possible de la valeur marchande actuelle de cette exploitation de serres.

Inclure : Le prix que vous vous attendriez à recevoir si le terrain, les bâtiments, l'équipement et la machinerie de vos serres étaient vendus.

Exclure : Le prix du terrain, des bâtiments, de l'équipement ou de la machinerie utilisés pour quoi que ce soit d'autre que la culture de plantes en serre.

PARTIE II : PÉPINIÈRES ET GAZONNIÈRES

Veuillez exclure de cette portion du questionnaire les ventes d'arbres de Noël et (le cas échéant) les chiffres relatifs aux serres que comporte votre exploitation (voir la PARTIE I : EXPLOITATION D'UNE SERRE).

Section N – Superficie en pépinière

Questions N29 et N30 : Il ne faut inclure dans les terres possédées ou louées que celles qui ont servi en 2006 à la culture et/ou à l'entretien de produits de pépinière. Déclarer la superficie des contenants de la pépinière (toutes les plantes provenant de votre pépinière vendues en contenant) au code 104 (possédée) et au code 105 (louée).

NOUVEAU Section O – Valeur et production des produits de pépinière cultivés en champ ou en contenants en 2006

Valeur et production EN CHAMP de produits de pépinière en 2006

Question O33A : Déclarer les arbres, arbustes, vignes, herbacées vivaces, petits fruits et des autres produits de pépinière cultivés en plein champ PRODUITS ET VENDUS, et donner une valeur correspondante en dollars pour chacune des catégories.

Inclure : Les plants livrés en mottes enrobée de jute, les plants à racines nues et tous les autres plantes empotées au champs avant d'être vendues.

Exclure : Les produits de pépinière conteneurisés et revendus (les déclarer à la question O33B), les arbres de Noël (dont le système racinaire n'est pas intact), les produits de serre, les invendus et la valeur reçue pour les services d'aménagement paysager.

Valeur et production EN CONTENANTS de produits de pépinière en 2006

Question O33B : Faire état des arbres, arbustes, vignes, herbacées vivaces, annuelles et bisannuelles, et petits fruits conteneurisés ainsi que de tous les autres produits de pépinière conteneurisés PRODUITS ET VENDUS, et donner une valeur correspondante en dollars pour chacune des catégories.

Inclure : Déclarer tous les types de contenants de moins de 1 gallon, 1 gallon, 2 gallons, et de plus de 2 gallons.

Exclure : Les produits de pépinière ayant poussé en plein champ et revendus (les déclarer à la question O33A), les arbres de Noël (dont le système racinaire n'est pas intact), les produits des serres, les invendus et la valeur reçue pour des services d'aménagement paysager.

Section P – Ventes en dollars de plants de pépinière (avant taxes de vente) en 2006

Question P34a : Production – Partir un plant/plantule dans votre pépinière c.-à-d. vous en occuper et l'entretenir en le semant, en le transplantant, en le fertilisant, jusqu'à ce qu'il devienne un produit vendable.

Question P34b : Revente – Processus consistant à acheter un plant, des graines, des semis, une bouture, etc. et à les revendre peu de temps après sans beaucoup s'en occuper ni les entretenir.

Question P35a : Déclarer les VENTES TOTALES de produits de pépinière en 2006 (codes 217 + 218 = 219*).

*Le code 219 doit également évaluer le code 229.

Question P35b : Inclure le pourcentage des ventes des produits conteneurisés (produits cultivés en contenant pendant au moins une saison de végétation) qu'ils soient destinés à la production ou à la revente.

Question P36i : Inclure les revenus de location et les ventes à des intermédiaires et à des entreprises forestières de semis.

Section Q – Achats dans les pépinières (produits horticoles seulement)

Question Q39 : Inscrire la valeur monétaire des produits qu'on a achetés expressément pour la culture.

Question Q40 : Inscrire la valeur monétaire des produits qu'on a achetés pour les revendre immédiatement et non pour les cultiver.

Question Q40b : Le pourcentage total doit correspondre aux dépenses effectuées pour les produits de pépinière dans votre province seulement.

Section R – Main-d'œuvre (gazonnières et pépinières)

Questions R42 à R43 : Employés à temps plein et à temps partiel

Inclure : Le nombre de travailleurs de votre exploitation qui ne s'occupent que de la culture, de l'entretien et de la récolte des produits de pépinière ou du gazon, peu importe le nombre de semaines pendant lesquelles ils travaillent par année.

Exclure : La main-d'œuvre affectée aux services au détail (commis vendeurs dans les centres de jardinage, main-d'œuvre pour les travaux à contrat, la pose de gazon, l'aménagement paysager ou l'installation d'arbustes au domicile des clients).

Question R45 : Total des salaires versés

Inclure : Les avantages sociaux, comme l'assurance médicale, les indemnités pour accident du travail, l'assurance-emploi et les régimes de retraite, ainsi que le salaire des propriétaires, des gestionnaires et des membres de la famille.

Exclure : Les salaires pour le commerce de détail et les travaux donnés à contrat qui ne sont pas liés à la pépinière et/ou à la gazonnière

Section S - Gazonnières

Question Q46 : Déclarer le gazon pour la production et la revente.

Question Q49a : Déclarer les achats de gazon destiné à être immédiatement revendu et non cultivé par votre firme.